

**N° OJ : 84****Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022****Objet : Tourisme.- Asbl "Tour Des Sites".- Subside spécifique : 40.000,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Tour Des Sites";

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique de 40.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022 à l'attention de l'asbl "Tour Des Sites" pour la mise en place de l'événement "Fantastic Brussels".

Annexes :